



Forum International pour la Prévention de la Prostitution

***Organisé par la Solidarité Nationale Coréenne
contre l'exploitation sexuelle des femmes***

Conference Room of Women's Human Rights Institute of Korea

18 novembre 2021

Par visioconférence

PROSTITUTION, VIOLENCE MAJEURE CONTRE LES FEMMES

Dre Marie-Hélène FRANJOU

Bonjour Mme la présidente, Bonjour à toutes les organisatrices et participantes.

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui et de pouvoir ainsi présenter les actions de l'Amicale du Nid qui ont pour objet de contribuer à l'abolition de la prostitution.

Je suis médecin de santé publique et présidente de l'Amicale du Nid

Pourquoi « L'Amicale du Nid » ? Le « Nid » fut le nom donné en 1946 au premier hébergement par des femmes ayant choisi de sortir de la prostitution qui y avaient été recueillies.



L'Amicale du Nid est une association laïque, féministe et abolitionniste, qui est indépendante de tout parti politique et de toute organisation. Elle existe depuis 75 ans, et est actuellement implantée dans 15 départements (la France est divisée en 101 entités géographiques et administratives) et, avec ses 230 salarié·es conduit les actions suivantes :

- « aller vers » les personnes en situation de prostitution, là où elles sont mais aussi sur internet
- accompagnement et supports spécifiques pour l'acquisition des droits et la sortie de la situation de prostitution.
- prévention et formation des professionnel·les
- plaidoyer contre le système prostitutionnel

L'Amicale du Nid défend les droits des femmes et combat toutes formes de discrimination, l'homophobie, la transphobie, le racisme et le sexisme.

Les principes qui guident son action sont les principes républicains suivants : l'égalité entre les femmes et les hommes, le corps humain ne peut être considéré comme une marchandise, ce n'est pas un objet et il ne peut être utilisé comme instrument, le principe de dignité de la personne humaine qui implique en particulier de garantir son intégrité physique et psychologique face à tout danger externe.

Chaque année, ce sont des centaines de jeunes qui sont sensibilisés à la réalité de la prostitution, 5000 personnes en situation de prostitution qui sont rencontrées et accompagnées avec ou sans hébergement (nous avons une capacité de 400 places) vers une intégration sociale et professionnelle. 1500 professionnel·les sont formé·es. Enfin, l'Amicale du Nid est engagée dans des recherches sur la prostitution.

Les personnes en situation de prostitution parlent quand elles peuvent se confier, ce qui implique de maîtriser la langue française, de ne pas avoir peur

d'être reconduite à la frontière – un grand nombre d'entre elles sont étrangères – de ne pas être reconnue par leur proxénète ou leur famille ou leurs clients...

Rachel Moran, survivante :

« Quand les gens me demandent d'expliquer la violence de la prostitution, je pense qu'ils ne voient pas le vrai problème. Ce que ces gens ne comprennent pas, c'est le fait que l'acte lui-même est violent. Que même l'homme le plus gentil qui a touché mon corps a été violent. Et, en fait, dans un sens, c'était pire parce qu'il était plus malhonnête que celui qui m'a cogné la tête qui ainsi me disait ce qu'il pensait de moi »

La plupart des personnes en situation de prostitution que nous rencontrons sont des femmes et des filles (environ 80%), des hommes et des trans, 90% viennent de l'étranger – leur vie a souvent été émaillée de violences avant leur capture par la prostitution, notamment pendant l'enfance. Il y a quelque 30 000 à 40 000 personnes prostituées en France.

La prostitution n'est faite que de violences, c'est ce que nous comprenons au travers des récits.

Sexisme, Racisme, Pauvreté, Domination sont les ingrédients qui conduisent à une telle situation et qui sont opérant pendant toute sa durée.

- *violence de la passe* qui transforme la personne humaine en un objet de plaisir
- *violence du harcèlement sexuel* quand la personne prostituée doit répondre sans aucun désir à de multiples demandes d'achats d'actes sexuels et entend sans cesse des insultes à connotation sexuelle. Sa personne est seulement perçue à travers la fonction sexuelle de son corps, son identité humaine n'existe plus. Le harcèlement sexuel est particulièrement destructeur de l'estime de soi et de la santé
- *violence de l'isolement* : due à la stigmatisation, à l'absence de maîtrise de la langue française, à la honte, à la méconnaissance du pays, de ses droits.

L'isolement est renforcé du fait de la séparation d'avec la famille laissée au pays d'origine.

- *violence de la précarité* : ce sont les proxénètes et les trafiquants qui sont les bénéficiaires de l'argent de la prostitution, rarement les personnes prostituées elles-mêmes. La pandémie a grandement accentué cette précarité.
- *violence de la prédation* : le peu que les personnes ont est convoité et volé.
- *violences physiques et sexuelles* : gifles, coups de poings, coups de pied, tentatives de strangulation, brûlures de cigarettes, pincements de seins et de fesses, morsures, traumatismes crâniens, viols. Le porno gonzo est à l'origine aujourd'hui de différentes tortures sexuelles. Les viols sont bien plus fréquents que dans la population générale – on dit parfois que la prostitution protège les femmes des viols, doit-on entendre par là que les personnes prostituées ne sont pas des femmes ???

La violence est constitutive de la prostitution et a toujours existé et nous sommes très loin de sa vision souvent glamourisée et très banalisée...

Les dommages d'un vécu de prostitution sont très importants et la première menace pour la santé de la personne prostituée, ce sont ces violences. Les dommages en sont multiples, physiques, psychiques et sexuels qui peuvent conduire au décès. Le regard a toujours été porté sur les infections sexuellement transmissibles et puis sur le SIDA, et bien sûr, il convient d'être toujours vigilant à ce niveau. Mais, à vrai dire, le principal souci concernait la protection de l'ensemble de la population et la violence subie par les personnes prostituées n'intéressait pas. Le même phénomène a pu être observé à propos de ce qu'on appelle « la violence domestique »

- *dommages sur la santé psychique* :

On observe des dépressions, des tentatives de suicide, des stress post-traumatiques (comme dans les traumatismes de guerre...)

- *dommages sur la santé physique* :

Il faut souligner les traumatismes crâniens susceptibles d'entraîner des troubles des fonctions cérébrales.

- *dommages sur la santé sexuelle et reproductive*

Des lésions à type de déchirures vaginales, anales ou rectales sont retrouvées.

Des maternités imposées peuvent survenir, et l'enfant né d'un acte sexuel non désiré est à grand risque car les relations entre sa mère et lui sont très compliquées.

La grossesse peut aussi être refusée, tant par la femme prostituée que par son proxénète ou trafiquant. Les avortements dans cette population sont très fréquents, pas toujours « volontaires » et pas toujours effectués dans les conditions sanitaires souhaitables.

Vie ravagée, et écourtée de plusieurs années, voire de dizaines d'années, sexualité mutilée, voilà ce qu'on observe dans les études faites sur la question.

Je mentionnerai **la situation d'urgence** dans laquelle ces personnes prostituées sont pendant les périodes de confinement dues à la pandémie. Précarité et violences augmentent et malgré tous les efforts déployés par les associations abolitionnistes pour poursuivre au mieux leur accompagnement et répondre aux besoins de base de ces personnes, les difficultés pour sortir de la prostitution en sont accrues.

La plupart des victimes sont des femmes, quelquefois des hommes et des trans. Dans tous les cas, ce sont des personnes vulnérables et les acheteurs d'actes sexuels sont des hommes, à de très rares exceptions.

Pouvons-nous nier la domination et l'oppression ? Pourquoi ne sont pas vus le harcèlement sexuel, les viols, les tortures, les homicides dont la prostitution est le terreau ? Pourquoi cherchons-nous à nous rassurer par le mythe du « consentement » ? A prétendre que les besoins sexuels des hommes sont irrépessibles ? A affirmer sans rire que la prostitution est un « travail » ?

Les acheteurs d'actes sexuels sont à l'origine de la prostitution par leurs demandes, sont aussi responsables de violences, de toutes les violences constitutionnelles de la prostitution, aux côtés des proxénètes et des trafiquants d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Il y a d'un côté des victimes de violences et, de l'autre côté des auteurs de violences. La loi doit intervenir pour protéger et pour poursuivre, pour informer et pour prévenir.

Pour rappel, les Etats ont pris différentes positions vis-à-vis de la prostitution :

Prohibition : la vente et l'achat d'actes sexuels sont illégaux, les personnes prostituées et les « clients » sont poursuivis.

C'est le choix des Etats Unis d'Amérique en dehors du Nevada, de la Chine, des pays musulmans, et de quelques pays européens : Lituanie, Malte, Albanie, Ukraine...

Ces pays sont marqués par la religion et le puritanisme. Les femmes en situation de prostitution sont vues comme des femmes de peu de morale et comme des femmes aimant le sexe et l'argent et qui attirent les hommes.

Réglementarisme : Il est apparu en France au 19^e siècle et a duré jusqu'au milieu du 20^e siècle. Le docteur Parent-Duchâtelet en a été le promoteur. Les bordels étaient tolérés, les femmes prostituées étaient enfermées et mises en esclavage. Elles étaient enregistrées et devaient passer régulièrement un examen médical. Quand on les retrouvait porteuses de syphilis, infection pour laquelle il n'y avait pas de traitement à l'époque, elles étaient jetées à la rue. La loi du 13 avril 1946 mit un terme à ce régime.

La Catalogne, les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Grèce, la Turquie... ont choisi le réglementarisme.

L'abolitionnisme est le seul régime basé sur un texte, à savoir celui de la Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 pour la Suppression du Trafic des Personnes et de l'Exploitation de la Prostitution d'autrui. Dans son préambule, on peut lire « Considérant que la prostitution et le mal qui



l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté... »

En 1999, la Suède, puis la Norvège et l'Islande, considèrent que le « client » est auteur de violence et viole la dignité de la personne prostituée. Ces pays pénalisent l'achat d'actes sexuels. Le résultat est une réduction du trafic et de la prostitution, aussi bien qu'un changement de mentalité parmi les jeunes.

Le régime abolitionniste a été officiellement adopté par la France en 1960 qui l'a réaffirmé en 2016 :

Après quatre années de débats, d'auditions, de confrontations, d'allers et retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat, la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées est promulguée. La loi a été votée grâce à un soutien transpartisan et à la détermination d'élu·es. L'Amicale du Nid a soutenu cette loi qui renforce l'abolitionnisme de la France, définit une politique globale de lutte contre le système prostitutionnel en accord avec l'égalité entre les femmes et les hommes, et pour le respect de la dignité humaine. De nombreuses associations étaient à nos côtés.

Les quatre piliers de la loi sont les suivants :

- Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle
- La dépenalisation des personnes prostituées (la pénalisation du racolage passif avait été introduite en 2003) et l'accompagnement de celles qui souhaitent sortir de la prostitution
- La prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution
- L'interdiction de l'achat d'actes sexuels et la responsabilisation des « clients » de la prostitution.



Un certain nombre de mesures ont été adoptées pour lutter contre le système prostitutionnel, j'évoquerai deux d'entre elles.

Les personnes en situation de prostitution sont considérées comme des victimes et une facilitation vers la sortie de la prostitution par une intégration sociale et professionnelle leur est offerte quand elle décident de quitter la prostitution.

Depuis son origine, l'Amicale du Nid accompagne les personnes en situation de prostitution pour l'obtention de leurs droits et pour quitter la prostitution. La loi de 2016 renforce cet accompagnement et le formalise. Les personnes prostituées qui le souhaitent peuvent s'engager dans ce qu'on appelle un « parcours de sortie ». Dans chaque département une commission est constituée avec des représentants de différentes administrations, d'associations et d'un médecin. Cette commission examine les dossiers présentés par les associations agréées comme la nôtre et propose une décision au préfet, représentant de l'Etat dans le département. L'acceptation de la demande permet à la personne d'obtenir un aide financière et une autorisation temporaire de résidence si elle est étrangère. Ceci pour une période de six mois, renouvelable trois fois. L'association qui a présenté la situation continue son accompagnement auprès de la personne. Il convient de noter qu'avant l'engagement dans le « parcours de sortie », un temps assez long est nécessaire pour la personne qui doit se préparer (apprentissage de la langue française, prises en charge médicales et psychologiques etc...)

Un autre point important. Le rôle de la commission départementale est aussi d'envisager des politiques locales, notamment auprès des jeunes dans les établissements secondaires telles que l'information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la chosification du corps afin de lutter contre la banalisation du phénomène. La prostitution n'est pas une sexualité ni une expérience sexuelle, c'est une violence sexuelle faite aux enfants et adolescent·es.

Les « clients-prostitueurs », par leur demandes, sont à l'origine de la prostitution : sans eux, pas de prostitution, pas de proxénètes, pas de trafiquants d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Ils permettent la pérennité du système. Ils sont sans aucun doute responsables de l'existence de la prostitution.

La loi française établit l'interdit légal de l'achat d'actes sexuels. Il est susceptible d'entraîner une amende de 1 500 €. En cas de récidive, l'amende peut aller jusqu'à 3 750 €. En outre, une obligation d'aller à une séance d'information sur la prostitution et ses effets peut être faite.

La loi française est en accord avec la recommandation 38 du Comité de suivi de la CEDAW-CEDEF (Convention pour l'Élimination de la Discrimination envers les Femmes) à propos de l'article 6 de cette Convention. La recommandation insiste sur la nécessité d'être bien davantage attentif à la source du trafic et de l'exploitation de la prostitution, c'est-à-dire des acheteurs d'actes sexuels.

Les acheteurs d'actes sexuels s'intéressent aux caractéristiques du corps des personnes prostituées, couleur de peau, jeunesse etc., mais préfèrent croire que la situation a été choisie et que la personne est adulte...

Une récente loi, en date du 21 avril 2021 vise à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste. Elle précise la pénalisation pour l'achat d'acte sexuel à des mineur-es. Un acte sexuel entre un adulte et un-e mineur.e de 15 ans est considéré comme viol. En conséquence, le « client » d'une mineure de 15 ans encourt jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

Un acte sexuel tarifé avec un-e mineur.e de 15 à 18 ans peut entraîner pour l'acheteur jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et une amende de 75 000 € (au lieu des 3 ans d'emprisonnement et l'amende de 45 000 € prévus par la loi de 2002 sur l'autorité parentale)

Le 15 novembre dernier, Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'Enfance et de la Famille a lancé le premier plan de lutte contre la prostitution des mineur-es qui comprend plusieurs axes : sensibilisation et formation, repérage et protection, pénalisation des acheteurs d'actes sexuels et proxénètes.

« On dit que l'esclavage a disparu de la civilisation européenne. C'est une erreur. Il existe toujours, mais il concerne seulement la femme, et il s'appelle prostitution » Victor Hugo dans les « Misérables »



Pour l'OMS

« La santé sexuelle fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble.

C'est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité, et non pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnement ou d'infirmités.

La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sûres, sans contrainte, discrimination et violence. Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les droits sexuels de tous les individus doivent être respectés et protégés »

Je vous remercie pour votre écoute